

LE CONSERVATOIRE DE LAUSANNE ASSURE LA CONTINUITÉ DE SA GOUVERNANCE SUITE À LA DÉMISSION DE SES DOYEN.NES

Suite à la récente annonce de la démission des doyen.nes du Conservatoire de Lausanne, une Commission musicale intérimaire est mise en place immédiatement afin d'assurer la continuité de service et d'éviter d'impacter les élèves. Un audit sera mené dès février qui permettra d'objectiver les problématiques de climat de travail et de gouvernance. Cette situation fait suite aux annonces du 11 février 2021 quant à la prise de mesures nécessaires pour pérenniser le financement du Conservatoire, portant notamment sur la rémunération des enseignant.es.

Le 21 janvier 2022, le Conseil de Fondation et la direction du Conservatoire de Lausanne ont été informés de la démission collective, avec effet immédiat, de ses doyen.nes. Cette décision radicale, encadrée par le syndicat SUD-APC, est évidemment regrettable et nous questionne sur les malentendus profonds qu'elle révèle. Elle intervient un an après l'annonce de la prise de mesures nécessaires pour pérenniser le financement du Conservatoire, portant notamment sur la rémunération des enseignant.es. Durant les mois qui ont suivi, le Conseil de Fondation ainsi que la Direction de l'institution ont souhaité discuter et convenir de mesures compensatoires dans le cadre de consultations avec les délégué.es du corps enseignant– fédéré au syndicat SUD. Dans une situation déjà complexe, les dysfonctionnements opérationnels décrits par les doyen.nes, pourtant sérieusement considérés et pris en compte par le Directeur du Conservatoire, ont été vécus au prisme du durcissement du dialogue syndical.

Depuis l'entrée en vigueur en 2012 de la Loi sur les écoles de musique (LEM), les enseignant.es du Conservatoire de Lausanne ont conservé un statut salarial supérieur à celui de leurs collègues des autres écoles de musique du canton. Les consultations engagées avaient notamment pour but d'élaborer un système équitable pour tous les professeur.es de l'institution. Malgré tous les efforts du Conseil de Fondation, de la Direction de l'HEMU et du Conservatoire de Lausanne et du directeur du Conservatoire, et malgré le temps et l'écoute que ceux-ci ont mis à disposition des représentant.es du corps enseignant, ces derniers ont progressivement mis fin au dialogue et refusé les offres de médiation.

En novembre 2021, suite à la désolidarisation des doyen.nes envers la gouvernance du Conservatoire, le Conseil de Fondation a mandaté un audit approfondi, afin de disposer d'une vision globale large et objective de l'organisation et du fonctionnement du Conservatoire de Lausanne permettant de projeter l'école dans un avenir adapté aux enjeux sociétaux actuels, en s'appuyant sur la richesse de ses 160 années d'enseignement musical. Cet audit, annoncé au corps enseignant le 1^{er} décembre 2021, sera lancé le 1^{er} février 2022 et impliquera des représentant.es de l'entier de l'institution. Les résultats attendus pour mai 2022 permettront d'établir un plan d'action et de prendre des décisions qui s'imposeront.

Dès lors, et dans l'intervalle, la Direction de l'institution est amenée à mettre en place un modèle de gouvernance temporaire s'adaptant aux circonstances. Afin d'assurer la continuité de l'enseignement auprès des élèves et d'éviter d'impacter les services du Conservatoire, elle met en place une Commission musicale intérimaire, composée de membres de la Direction et du Conseil des Directeurs de l'HEMU – Haute École de Musique et du Conservatoire de Lausanne, qui reprendront les tâches essentielles jusqu'à présent portées par les doyen.nes.

Le Conseil de Fondation et la Direction de l'HEMU – Haute École de Musique et du Conservatoire de Lausanne mettent tout en œuvre pour que le Conservatoire de Lausanne puisse poursuivre ses missions au service des élèves et de la population.

COMPLÉMENTS

Éléments d'informations complémentaires afin d'éviter d'éventuels malentendus quant à l'objet de la démission des doyen.nes du Conservatoire de Lausanne.

Ces derniers ont démissionné de leurs rôles de doyen.nes, qui représente une partie de leur occupation au sein de l'institution, mais poursuivent leurs missions d'enseignement au sein du Conservatoire de Lausanne.

Chaque département du Conservatoire de Lausanne possède une doyenne qui assume le rôle de cheffe de file et assure les relations avec le directeur du Conservatoire. Les doyennes de chaque département sont des enseignantes titulaires, temporaires ou invitée du Conservatoire. Ils sont chargés d'assumer certaines tâches d'organisation de l'enseignement.

Afin d'assurer la continuité de l'enseignement auprès des élèves et d'éviter d'impacter les services du Conservatoire, une Commission musicale intérimaire, composée de membres de la Direction et du Conseil des Directeurs de l'HEMU – Haute École de Musique et du Conservatoire de Lausanne, reprend les tâches essentielles jusqu'à présent portées par les doyennes. Ce modèle de gouvernance temporaire, mis en place par le Conseil de Fondation et la Direction de l'HEMU et du Conservatoire de Lausanne, permet de garantir le déroulement normal des cursus des élèves.

FINANCEMENT DU CONSERVATOIRE DE LAUSANNE

Répartition des mesures annoncées par le Conseil de Fondation le 11.02.2021

Mesures portant sur différents postes de charges et de recettes :

- Éléments d'organisation et mesures pédagogiques permettant de générer de nouvelles subventions ;
- Adaptation des frais d'écolages ;
- Clé de répartition des charges budgétaire entre l'HEMU – Haute École de Musique et le Conservatoire de Lausanne ;
- Suppression du taux de maintien : les enseignant.es embauché.es avant 2013 enseignaient 23.5h ou 24h pour un poste à temps complet au lieu des 25h prévues dans la loi et effectuées par leurs collègues engagé.es depuis ;
- Gel temporaire des annuités ;
- Mise à jour de la structure de rémunération des enseignant.es.

Ces actions correspondent au processus d'adaptation de l'institution à la Loi sur les écoles de musique (LEM), entrée en vigueur en 2012, qui règle notamment les bases sur lesquelles sont réparties les subventions.

Renseignements complémentaires

- [Communiqué de presse 11.02.2021](#)

Noémie Robidas

Directrice générale HEMU et Conservatoire de Lausanne
021 321 35 22 / noemie.robidas@hemu-cl.ch

Josiane Aubert

Présidente du Conseil de Fondation
079 635 98 20 / josiane.aubert@sevjnet.ch